

**OBJET**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

---

L'exécution du Budget 2007 du service de distribution d'eau s'est soldée par un résultat d'exploitation de l'exercice de 1 698 064,25 euros.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

- \* 0 euro en section d'investissement  
2008) (Article 1068 du Budget supplémentaire
- \* 1 698 064,25 euros en section d'exploitation  
2008) (Article 002 du Budget supplémentaire

Conformément à l'instruction Budgétaire M 49 régissant ce Budget Annexe, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe

  
Ericka BAREIGTS



**OBJET**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2007**  
**BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-05 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2008 du résultat de l'exercice 2007 du Budget Annexe de l'eau :

\* à la section d'Investissement à hauteur de 0 euro,

\* à la section d'Exploitation à hauteur de 1 698 064,25 euros.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le 10 JUIL. 2008

**POUR LE MAIRE ABSENT**

La 2<sup>ème</sup> Adjointe

ERICKA BAREIGTS

